



## Travail complémentaire

Par **Cathymendja**, le **04/12/2023** à **13:52**

Bonjour,

je suis salariée dans le privé à temps plein du lundi au vendredi.

je suis dans l'obligation financière de travailler le week-end

j'ai trouvé un poste de caissière dans un commerce alimentaire qui me paie au taux horaire du smic le dimanche. Est ce normal ? N'est ce pas le double ?

merci de votre retour

cordialement

Par **Visiteur**, le **04/12/2023** à **14:27**

Bonjour,

Il n'y a rien d'automatique.

Il faudrait vous référer à sa convention collective ou à son contrat de travail pour connaître les conditions de rémunération du travail le dimanche.

Par **Cousinnestor**, le **04/12/2023** à **14:37**

Hello !

J'imagine que vous vous passeriez bien d'avoir deux emplois et de travailler ainsi plus qu'à plein temps, mais attention Cathy, cela peut vous nuire et pas seulement en terme de santé :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1945>

A+